

1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

N° 34-2026

Objet : Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du SIETOM portant vote des taux TEOM 2026,

Vu la délibération du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts en date du 04 février 2026 portant répartition des charges entre les adhérents - Section ordures ménagères,

Vu l'état de notification des bases des taux d'imposition pour l'année 2026 de la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères transmis par la Direction Départementale des Finances Publiques à la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

Considérant que la Communauté de communes de l'Orée de la Brie est compétente pour prélever la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, il lui revient dès lors de voter les taux,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : Adopte comme suit, pour l'année 2026, le taux des Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères, conformément aux informations communiquées par le SIVOM et le SIETOM :

| Communes adhérentes au SIVOM | Bases prévisionnelles d'imposition | Taux |
|------------------------------|------------------------------------|--------|
| BRIE-COMTE-ROBERT | 39 006 168 | 7,70 % |
| VARENNES-JARCY | 6 562 505 | 5,21 % |

| Communes adhérentes au SIETOM | Bases prévisionnelles d'imposition | Taux |
|-------------------------------|------------------------------------|---------|
| CHEVRY-COSSIGNY | 5 525 467 | 10,10 % |
| SERVON | 10 689 937 | 10,10 % |

Article 2 : Demande aux Services de l'Etat d'en assurer le recouvrement.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité,

28 voix POUR.

1 ABSTENTION : M. VANACKER

Fait à Brie-Comte-Robert, le 16 avril 2026.

Le Président,
Jonathan WOFSY



1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-neuf heures et trois minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le neuf avril s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

Etaient présents :

Mesdames FRANCOUAL, GUESMI, LABRUYERE, LACOSTE, RIBREAU-STABILE, SANTIN, TONNOIR, TRÂN, VIDAL et Messieurs BOUSQUET, COLLON, COULOUMY, DOUKALI, GIRAUD, GRANNONIO, IZARD, LADJICI, LAROUSSE, MARTIN, MORIN, PRUVOT, SOARES, VANACKER, WOFYSY.

Etaient représentés :

Madame INGLEZAKIS Manon pouvoir à Monsieur DOUKALI Abdelaziz.
Madame MORGADO Corinne pouvoir à Monsieur IZARD Stéphane.
Madame VALENTE Sabrina pouvoir à Monsieur COLLON Stéphane.
Monsieur DARMON Charles pouvoir à Monsieur GIRAUD Frédéric.
Monsieur GILLOT Franck pouvoir à Madame LACOSTE Bernadette.

Etait absente excusée :

Madame DIACONU Marina.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN Audrey a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **24**

Membres excusés et représentés : **5**

Membre absent non représenté : **1**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur WOFYSY Jonathan, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du samedi 04 avril 2026